

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/181369  
D.M.S. : GCR/0152/03/2007-100pr/01urb07  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.598/s.425  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Poulets, 32. La Grande Maison de Blanc.  
Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée commercial sur deux travées.  
**Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS**  
(Dossier traité par S. De Bruycker et Fr. Timmermans à la D.U. / G. Condé-Reis à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 10 décembre 2007 sous référence, reçue le 12 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 19 décembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'ancienne Grande Maison de Blanc, classée comme monument, par arrêté du 24/01/1991, pour ses façades, lesquelles font actuellement l'objet d'une campagne de restauration. Elle porte sur l'aménagement d'un restaurant dans la partie gauche du rez-de-chaussée commercial, précédemment exploité par la société de jeux de hasard qui n'occupe plus actuellement que la moitié droite.

Les transformations se limitent, outre la décoration intérieure, au cloisonnement non structural de l'intérieur du rez-de-chaussée, incluant la construction de sas d'évacuation ainsi qu'à l'installation de cloisons en cave pour délimiter la partie octroyée au restaurant. Un faux plafond équipe également le sas d'entrée du restaurant.

***La visite des lieux a permis de constater que les travaux ont d'ores et déjà été réalisés, sans que le permis faisant l'objet de la présente demande ait été octroyé. Elle a néanmoins révélé que les interventions, y compris le faux-plafond de l'entrée, étaient sans conséquence sur le bien classé du point de vue patrimonial. La Commission souscrit, par conséquent, à la présente demande.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Sven De Bruycker et François Timmermans  
- Concertation Ville de Bruxelles : Monsieur D. De Saeger